

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT:

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants, le gouvernement a mis en place depuis 2012 un cadre permanent de concertation (CPC) au sein duquel toutes les fédérations d'enseignements sont représentées et où toutes les revendications sont discutées.

Alors que les discussions au sein de cette instance sont focalisées sur l'élaboration de l'avant projet de statut de l'enseignant, les fédérations ont dans la foulée déposée le 27 septembre 2013, leur plateforme revendicative en 8 points déjà pris en compte par le texte en cours d'élaboration.

Le gouvernement a aussitôt ouvert avec celles-ci depuis le 1er octobre 2013, les discussions qui se sont poursuivies les 7, 10, 14 octobre 2013.

A l'issue de ces discussions, le gouvernement tout en réaffirmant sa volonté d'améliorer la condition enseignante a proposé compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, l'allocation d'une prime globale unique dénommée prime d'incitation à la fonction enseignante d'un montant annuel global de 3 284 520 000 FCFA pour l'année 2014.

Cette prime est fixée comme suit : 10 000 FCFA par mois soit 120 mille FCFA pour les enseignants de la catégorie A ; 8 000 FCFA par mois soit 96 000 FCFA pour les catégories, B, C et D.

Cette proposition n'a pas recueillie l'assentiment des fédérations qui ont réitéré leur exigence pour la prime d'éloignement, prime de logement dont les deux s'élevant à plus de 26 milliards FCFA par an.

Le mercredi 30 et le jeudi 31 octobre 2013, le gouvernement a informé à nouveau les fédérations qu'il ne lui était pas possible d'aller au-delà de son offre et les a invités à l'accepter.

Celles-ci sont restées intransigeantes et ont lancé sans préavis un nouveau mot d'ordre de grève les 4, 5 et 06 novembre 2013 reconductible dans lequel elles indiquent que les cours de cette période de grève sont considérés comme faits.

Ce qui est de nature à inciter les élèves à des mouvements de rue similaires à des récents événements qu'a connus la communauté éducative l'année dernière.

Ce lundi 4 novembre 2013, le gouvernement après avoir relevé les vices de procédures observés dans le lancement des mots d'ordre de grève dans le secteur, a une fois encore invité les fédérations à reconsidérer leur position et à lever l'ordre de grève afin de permettre la reprise normale des cours et la poursuite des négociations.

Face à cette situation, le gouvernement dans le souci de préserver la sécurité des élèves décide de la fermeture jusqu'à nouvel ordre de tous les établissements tant publics et privés de l'enseignement général et de l'enseignement technique au compter du mardi 5 novembre 2013.

Le gouvernement tient à rassurer la communauté éducative que toutes les dispositions seront prises afin que les cours reprennent dans les meilleurs délais.